

qui ne lui permettait pas de survivre et d'acquiescer la totalité des intérêts sur ses obligations. Je ne pénétrerai pas sur ce terrain; je me bornerai à dire que cette grande province me tient vivement au cœur. Je l'ai vu naître le 1er septembre 1905. Je siégeai à l'ancienne assemblée législative du territoire, avant que celui-ci devint une province. Je mis en garde—j'espère que personne ne jugera le mot trop fort—le gouvernement de l'époque contre l'inévitable résultat qu'il fallait attendre de la création d'une si vaste province habitée par une si faible population. J'avais l'habitude d'illustrer mon point en parlant d'un livre dont toutes les pages étaient blanches dans lequel nous avions commencé à enregistrer les faits de notre histoire, et notre histoire financière est une longue suite de prodigalités qui atteignent leur apogée en 1922 par le renversement du gouvernement d'alors. Puis un mieux se produisit, après quoi les événements se précipitèrent jusqu'à ce que l'on aboutît à la situation actuelle.

Le second point que je veux établir—je vais m'abstenir de le développer—c'est que l'Alberta, à mon sens, a raison de dire que la Banque du Canada a établi une distinction injustifiée dans son cas. J'ai expliqué ma pensée au ministre. Il ne me reste qu'à ajouter que la Saskatchewan est la seule province à laquelle la Banque du Canada ait consenti une avance, et que l'Alberta se vit refuser par la Banque. Celle-ci répond qu'elle croyait fermement à l'institution d'un conseil des prêts du genre de celui que l'Australie a établi, et qu'elle agit sur cette croyance. Pour toute critique je me bornerai à dire que je ne puis m'empêcher de penser que c'était là établir une distinction injuste au détriment de l'Alberta.

L'hon. M. DUNNING: Mais elle reçut les mêmes offres.

Le très hon. M. BENNETT: On lui offrit le conseil des prêts. Le ministre se rappellera ce qui eut lieu à la Chambre. Il y eut une modification des propositions après le refus.

L'hon. M. DUNNING: Non.

Le très hon. M. BENNETT: Puis le ministre a déclaré qu'il a fait connaître les nouvelles propositions à la province de l'Alberta.

L'hon. M. DUNNING: C'est exact. Ce ne fut pas après que la province eut manqué à ses engagements, cependant. Mon très honorable ami fait erreur.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. Le ministre ne m'a pas compris. Ce fut après que les premières propositions eurent été refusées: c'est ce que je voulais préciser. Pour

[Le très hon. M. Bennett.]

des raisons que le ministre a exposées l'année dernière, les propositions modifiées n'ont pas été présentées de la façon dont on avait envisagé la question en premier lieu. Nous avons donc, en somme, raison de nous plaindre. Je considère que le Gouvernement étant donné ce rapport, aurait dû insérer dans les crédits un numéro conditionnel. L'Alberta ne peut pas obtenir d'argent du Gouvernement fédéral mais ce rapport dit que si la province se met sur le même pied que les deux autres, il demandera que des avances lui soient consenties. Supposons que l'Alberta dise aux pauvres prêteurs: "Nous allons vous payer les intérêts en entier;" malgré tout ce gouvernement ne peut pas venir en aide à la province. Mais ce rapport dit que si l'Alberta s'était mise sur le même pied que les autres provinces vis-à-vis du Gouvernement fédéral et vis-à-vis de ses créanciers, le rapport aurait demandé qu'on lui vienne en aide.

L'hon. M. DUNNING: Parce qu'elle n'avait pas à ce moment-là l'argent nécessaire pour administrer la province d'une façon normale.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne parle pas du passé. Je cite le rapport qui dit que les erreurs du passé ne faciliteront pas la tâche de remédier aux besoins actuels.

L'hon. M. DUNNING: Je ne parle pas du passé; j'ai parlé d'argent. J'ai dit que cette province n'avait pas d'argent pour administrer la province d'une façon normale.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'en est pas moins vrai qu'en réduisant le taux d'intérêt, il lui reste un montant supplémentaire pour les services généraux.

L'hon. M. DUNNING: Trois millions et demi.

Le très hon. M. BENNETT: Le chiffre est de \$3,400,000. Ce montant supplémentaire peut donc servir pour des fins de secours et autres et ce n'était pas le montant qu'il était nécessaire de demander au Gouvernement fédéral d'avancer. Supposons maintenant que le gouvernement de l'Alberta, afin de se conformer aux vues exprimées par la Banque du Canada et de restaurer son crédit, ait dit: "A partir d'aujourd'hui, nous ferons tous nos versements en entier," il n'y a rien dans le budget qui permette de faire une telle avance et la mesure que le ministre du Travail a présentée à la Chambre ne permet pas non plus de parer à cette situation. Voilà ce que je ne comprends pas.

L'hon. M. DUNNING: Je répondrai à cette objection.